



Syndicat de l'enseignement  
Val-Maska



## CONVOCATION

Le jeudi 18 janvier 2024

À tous les membres du syndicat,

### OBJET : CONVOCATION

Par la présente, nous vous convoquons à la réunion extraordinaire de l'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement Val-Maska qui aura lieu **le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 17 h au Centre de congrès de St-Hyacinthe situé au 1325, rue Daniel-Johnson Ouest (salle Maskoutaine 4-5).**

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT ÊTRE UN MEMBRE DU SEVM  
POUR ASSISTER ET EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE**

En référence aux Statuts et règlements du SEVM, vous devez remplir les conditions suivantes :

#### 2.2 MEMBRES

- a) *signer une demande d'admission;*
- b) *payer un droit d'entrée de 2,00\$;*
- c) *verser la cotisation prévue aux statuts et règlements du Syndicat et toute autre redevance exigée par le Syndicat;*
- d) *se conformer aux statuts et règlements du Syndicat;*
- e) *être un salarié possédant un lien d'emploi avec la Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et avoir travaillé durant l'année scolaire en cours ou l'année scolaire précédente sous réserve de la clause 2.03 des Statuts et règlements du Syndicat.*

**Afin d'éviter une grande affluence avant la réunion, nous vous accueillerons à compter de 15h30. Pour la prise de présence et faciliter la vérification des membres, la présentation de votre carte de membre est un atout. Le début de l'assemblée générale est prévu à 17h.**

Projet d'ordre du jour suivra sous peu.

Nous comptons sur votre présence.

Patrick Théroux, président.